

AUTRES MESURES

Le RCTM

Comme le RCTM concrétise le seul effort multilatéral visant à limiter la prolifération des missiles, on s'entend généralement pour dire qu'il faut le préserver et le renforcer. Outre qu'il faudrait en augmenter le nombre des signataires, le Régime pourrait être transformé en traité. En septembre 1988, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Édouard Chevardnadze, a souligné la nécessité d'instaurer un accord multilatéral, dans le cadre des Nations Unies, pour limiter la propagation des missiles balistiques.

Autres solutions possibles, accroître le nombre d'éléments figurant sur la liste du Régime et abaisser les seuils de manière à inclure des missiles autres que ceux capables d'emporter des têtes nucléaires. Il conviendrait aussi de réviser en profondeur le libellé de l'accord et de concevoir des mesures de vérification cohérentes et efficaces.

La prolifération des missiles présente en soi un problème, mais on pourrait aussi prendre des mesures pour faire échec à la mise au point des ogives de destruction massive, élément qui constitue le second membre de l'équation propre à la prolifération des missiles balistiques.

Les autres formes de prolifération

Il existe déjà trois ententes multilatérales sur l'acquisition, la production, le stockage ou l'utilisation des armes de destruction massive. Le Traité de non-prolifération (TNP), qui est entré en vigueur en 1970, interdit aux États signataires non munis d'armes nucléaires d'acquérir de tels engins ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Le TNP a certainement contribué à ralentir la prolifération des armes nucléaires, et c'est maintenant l'accord de limitation des armements qui porte le plus grand nombre de signatures, mais tous les pays de la planète n'y adhèrent pas encore. Les paraphes de l'Inde, du Pakistan, de l'Argentine, du Brésil et d'Israël manquent toujours, et cela fait peser une lourde menace sur le régime de non-prolifération. Si le nombre des adhérents au Traité grandit, que celui-ci n'est pas aboli dans l'avenir, et que d'autres mesures sont prises dans le même sens, les pays se sentiront peut-être moins obligés d'acquérir des missiles balistiques.

Cent vingt-cinq pays ont maintenant signé le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques. L'accord ne régit cependant pas la production, le stockage ou l'emploi de telles armes à des fins de représailles. Au cours des dernières années, les pays ont négocié pour élaborer une entente plus complète. Ils ont accompli des progrès importants en ce sens, mais des obstacles demeurent. La mise en oeuvre d'un accord global sur la production, le stockage et toutes les utilisations possibles des armes chimiques atténuerait le caractère meurtrier des missiles.

La Convention sur les armes biologiques signée en 1972 interdit déjà l'acquisition de tels engins. Elle ne s'assortit cependant d'aucun mécanisme de vérification, et les parties signataires sont autorisées à poursuivre les recherches à des fins «défensives». Qui plus est, des pays comme Israël, la Syrie,

l'Irak et l'Égypte soit non pas encore adhérents à la Convention, soit l'ont fait sans toutefois donner suite à leur geste. Sur ce plan aussi, le renforcement de l'entente serait fort utile.

Enfin, d'aucuns ont émis l'idée qu'une façon de renforcer le nouveau régime concernant les missiles consisterait à priver de toute technologie intéressant l'espace, les missiles ou les fusées les pays qui n'ont pas adhéré à l'un ou à l'ensemble des accords susmentionnés.

Mesures diplomatiques

Toute une gamme d'initiatives diplomatiques ont été proposées pour bloquer les programmes les plus inquiétants dans le domaine des missiles. Elles ont souvent été formulées dans le contexte de cas particuliers et ont surtout émané des États-Unis qui ont, par exemple, évoqué la possibilité de récompenser les bons comportements ou d'imposer diverses sanctions aux violateurs des accords. L'application de sanctions par la collectivité internationale a souvent donné des résultats médiocres, mais il conviendrait d'examiner davantage cette option, tout comme d'autres à caractère diplomatique. Il faudrait, en particulier, s'efforcer d'exercer des pressions diplomatiques multilatérales.

Mesures régionales

Comme la prolifération des missiles balistiques et d'autres types d'armes est principalement fonction de l'état de sécurité existant dans des régions en particulier, de nombreux observateurs pensent que des accords régionaux de limitation des armements ou des mesures de réduction des armements négociées par les parties intéressées offrent les meilleures perspectives de réussite. Par exemple, en négociant une interdiction des vols d'essai de missiles balistiques, on contribuerait sans doute à endiguer la prolifération.

On examine également des mesures plus limitées pour renforcer la confiance mutuelle. Citons ici le partage des données; la notification des vols d'essai prévus; l'accès au savoir-faire technique et à des systèmes permettant de déceler les fausses alarmes et les lancements de missile; et les inspections.¹⁷

CONCLUSION

La gravité du problème que représente la prolifération des missiles balistiques tient à une double réalité: ces engins peuvent emporter des armes de destruction massive, et bon nombre des États se procurant de tels systèmes entretiennent des relations politiques et militaires très tendues avec des pays rivaux.

La nécessité d'endiguer la prolifération des missiles a déjà suscité une initiative en ce sens. Le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles représente une première étape importante, mais dans sa forme actuelle, il risque de ne pas suffire pour remédier efficacement à la situation. Il importe d'examiner et de mettre en oeuvre d'autres formules si nous voulons vraiment changer de cap et réduire les dangers allant de pair avec la prolifération des missiles balistiques. Inutile de dire qu'il reste beaucoup à faire, d'autant plus que la cause fondamentale du problème réside dans les nombreuses sources régionales de concurrence, de rivalité et de conflit.